Date de transmission de l'acte: 07/11/2025
Date de reception de l'AR: 07/11/2025
081-218101871-DL_2025_036-DE
A G E D I

DEPARTEMENT DU TARN

ARRONDISSEMENT DE CASTRES

EXTRAIT DU REGIS
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 5 novembre 2025

COMMUNE DE MOULAYRES

Date de convocation : 31 octobre 2025
Le cinq novembre deux mille vingt-cinq, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Laurent BAZART, Maire de la commune, et a élu secrétaire de séance Gilles BAVAY.

PRESENTS : Laurent BAZART, Frédéric MATUSZEWSKI, Gilles BAVAY, Brigitte BABY, Isabelle LOUBIERE AMALVY, Maud LEONARD

REPRESENTES :

ABSENTS : Richard GONNET, Robert FAU, Vincent TRANIER, Baptiste FONTUGNE, Flora ALBOUY

Délibération N° DL_2025_036

Régularisation anomalies d'imputations de biens à l'inventaire

EN EXERCICE	QUORUM	PRESENTS	VOTANT	POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	6	6	6	6	0	0

L'instruction budgétaire et comptable M57 prévoit :
- que les corrections sur exercices en cours doivent être corrigées par annulation et réémission des opérations correctes,
- que les corrections sur exercices clos doivent être neutres sur le résultat de l'année de découverte de l'anomalie.

Les anomalies sur exercices antérieurs et clos devront donc être corrigées par opérations non budgétaires sur la base d'une délibération. En l'espèce les anomalies détectées concernent des erreurs d'imputations comptables comme suit :

Exercice	N° Inventaire	Imputation	Correction	Raison
2024	2024-Aire_Pique-nique	212	2184	Tables de pique-nique
2024	2024-Divers	212	21531	Mise en eau potable place publique
2024	90007972880012	2131	2031	Etudes après acquisition pour futur projet
2024	90008388782012	2131	2135	Mise en place d'un solin entre un mur de la mairie et la salle des fêtes
2024	90007972800312	2138	2135	Connexion assainissement à filtre existant
2023	90007723271012	2131	2031	Etudes après acquisition pour futur projet
2022	EGLISE	2138	2135	Mise en place d'un solin et d'un escalier
2022	90007079031112	2138	2135	Mise en place d'un coffret de sécurité dans l'église
2022	90007120351112	2138	2135	Séparation électrique d'une propriété

Date de transmission de l'acte: 07/11/2025
Date de reception de l'AR: 07/11/2025
081-218101871-DL_2025_036-DE
A G E D I

2021	2021-01			r la un
2018	2018-231-67	2131	2031	Etablissement d'un plan topographique sur un terrain communal
2014	2014-87	2138	2152	Mise en place de ralentisseurs
2014	2014218101	2181	2135	Menuiseries fenêtres mairie
2011	2131-79	2131	2135	Electrification de l'église
2009	2009-71	2131	2132	Travaux dans un bâtiment privé de la commune
2009	2009-75	2131	2135	Travaux d'électricité dans un bâtiment privé de la commune
2009	2009-69	21538	2135	Travaux d'éclairage de la salle communale
2009	2009-4	2188	2184	Tables pour l'école
2009	2009-74	2188	2183	Achat d'ordinateurs
2008	2008-68	2131	2151	Dépenses de voirie
1963	19632153801	21538	21531	Réseau d'adduction d'eau

En conséquence, l'ordonnateur autorise le comptable public par le présent certificat à rectifier les imputations comptables par opération non budgétaire pour leur montants respectifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ADOPTE A L'UNANIMITE

Gilles BAVAY,
Secrétaire de séance

Laurent Bazart,
Maire